

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 30

chargée d'examiner le rapport-préavis N° 2020/36 - Métamorphose

Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Une gouvernance participative pour l'écoquartier des Plaines-du-Loup »

Membres de la commission présents :

Rapporteur	M.	Philipp	STAUBER	Libéral-conservateur
Membres	Mme	Aude	BILLARD	Socialiste
	Mme	Esperanza	PASCUAS ZABALA	Socialiste (rempl. B. Gaillard)
	M.	Didier	LAMBERT	Socialiste
	M.	Arnaud	THIERY	Socialiste
	M.	Jean-Pascal	GENDRE	Libéral-Radical
	M.	Jacques	PERNET	Libéral-Radical
	M.	Valéry	BEAUD	Les Verts
	Mme	Sara	SOTO	Les Verts
	Mme	Laura	MANZONI	Ensemble à gauche
	M.	Vincent	VOUILLAMOZ	Le Centre
	Mme	Anita	MESSERE	UDC

Municipalité et membres de l'administration

M. David PAYOT, directeur	ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS
Mme Estelle PAPAUX, secrétaire générale	Secrétariat général EJQ
M. Damien WIRTHS, adjoint	Secrétariat général EJQ
M. Guillaume DEKKIL, Responsable	BDM Bureau développement Métamorphose
Mme Nathalie AEBISCHER, cheffe de projet	Bureau développement Métamorphose
M. Emmanuel GRAZ, chef de projet	Parcs et domaines

1. Remarques générales

Le président ouvre la séance à 08h00. **M. PAYOT** présente le rapport-préavis qui a permis à la Municipalité de faire un bilan des démarches participatives existantes et à venir ainsi que d'en montrer la continuité.

Le postulant déclare ses intérêts au titre de sa participation au comité de l'association écoquartier. Il rappelle son intention de mobiliser tous les groupes politiques pour cosigner son postulat afin de souligner l'importance générale de la participation. Il rappelle aussi que ce postulat a été émis à un moment de latence dans la participation du quartier, il y a cinq ans, afin que les mesures de participation soient (pour)suivies. Il se dit satisfait d'éléments comme le chantier participatif autour du parc, l'inauguration de la maison du projet et le lancement du 1er forum participatif en septembre. Il relève aussi sa satisfaction vis-à-vis de l'implication d'habitants dans le jury du concours d'architecture de la maison de quartier, comme à Riponne\Tunnel, ainsi que de l'intégration de la notion de conciergerie de quartier. Il s'interroge néanmoins sur la suite des forums, dont les bases sont posées mais au sein desquels tout reste à faire. Enfin, il s'inquiète des PA2 et 3, dont il n'a pas entendu parler depuis des années et vis-à-vis desquels il ne sait pas quel degré de participation est prévu.

M. PAYOT relève l'importance d'éviter une interférence entre des démarches participatives sur des thèmes bien distincts. Une ligne directrice en matière de participation devrait être à disposition vers mi-2021.

Les commissaires abordent différents points d'ordre général :

- l'enjeu d'intégration des nouveaux habitants des Plaines-du-Loup en comparaison avec le développement de Pra-Roman ;
- la notion de conciergerie de quartier et la charge de travail que peut représenter une conciergerie de quartier ;
- la cohabitation des trois tiers annoncés en termes de diversité de population ;
- la gouvernance du projet au sein de l'administration, le projet étant à présent porté par EJQ ;
- la volonté et les préparatifs pour intégrer le bien vivre-ensemble, le respect et le lien social dans la démarche participative au vu des huit à dix mille futurs habitants de l'écoquartier, un nombre qui correspond à une petite ville au niveau de la Suisse ;
- le fait qu'une association de quartier existe déjà à ce stade du projet ;
- la collaboration Ville-quartier autour des questions scolaires ;
- est-ce que lien social sera uniquement traitée au travers du concierge de quartier.

Concernant l'intégration des nouveaux habitants, M. PAYOT répond que le développement de Pra-Roman s'est déroulé plus tôt et dans un contexte différent. Il pense que l'exemple qui préfigure le mieux ce qui peut se développer aux Plaines-du-Loup serait plutôt le quartier des Fiches avec la mise en place conjointe d'une conciergerie de quartier, le développement scolaire et le développement d'espaces verts et dont la gouvernance peut se rapprocher de celle qui est décrite dans le rapport-préavis présenté à la commission.

Sur la question de la gouvernance du projet, il rappelle la présence d'enjeux à la fois constructifs (pièces urbaines, espaces publics) et relatifs à la vie future du quartier. Si les aspects constructifs sont les plus saillants aujourd'hui, il est important de ne pas ignorer la vie de quartier pour permettre aux habitants déjà connus de s'y projeter et de s'impliquer dans sa mise en place. Dans quelques années, les aspects constructifs perdront de leur importance et ce sera la vie de quartier qui fera l'objet de l'attention maximale. A ce titre, il évoque le remplacement prévu du centre socioculturel des Bossons par une maison de quartier afin d'offrir plus de possibilités aux habitants.

S'agissant de la gouvernance du projet, M. PAYOT explique que BDM pilote la construction avec LEA et EJQ afin de couvrir tout le panel des enjeux participatifs qui sont traités conjointement dans une « commission des démarches participatives ». Il explique que s'y ajoute un « groupe de suivi » regroupant les acteurs du quartier (FASL, centre œcuménique, etc.). Il mentionne également l'existence d'une note de cadrage définie par ces instances afin de baliser les objets et l'ampleur de la participation sur ces enjeux - qui seront traités concrètement dans le cadre des forums. Plusieurs espaces de participation seront ainsi proposés aux acteurs afin de permettre, selon les sujets, tantôt la co-construction, tantôt la codécision.

Concernant le rôle d'une conciergerie de quartier, **Mme PAPAUX** indique qu'il ne s'agit souvent pas d'une seule personne, mais plutôt d'un groupe de personnes. En plus, il ne s'agit pas de conciergerie au sens strict du terme mais plutôt de dialogue et de facilitation.

M. PAYOT relève aussi l'importante contribution qui sera apportée dans ce domaine par l'animation socioculturelle et la maison de quartier. Par ailleurs, il n'y a pas de liste fermée et exclusive des ressources publiques et privées pour soutenir la vie de quartier.

De manière plus générale, il indique que la conciergerie de quartier a été développée pour la 1ère fois dans le quartier des Fiches. Il explique que cette innovation a été suscitée par l'articulation d'espaces publics et privés dans les quartiers et la constatation que la vie sociale ne peut pas se cantonner à des espaces strictement publics. La conciergerie de quartier est une des solutions parmi d'autres comme le groupe de suivi du Vallon (qui porte des échanges avec la Ville pour faire remonter les besoins) ou encore les contrats de quartier. Il n'y a pas de solutions préfabriquées s'agissant de cette future vie de quartier mais uniquement la mise en place de conditions-cadres permettant une ouverture aux idées et donnant l'impulsion de la participation.

Une commissaire se demande si, quand on parle de « futur·e·s habitant·e·s », cela signifie que des logements ont déjà été attribués. À ce sujet, **M. PAYOT** rappelle l'existence de

coopératives d'habitants, constituées de gens qui ont décidé de bâtir le logement qu'ils habiteront.

Pour finir, **M. PAYOT** rappelle que la question scolaire sera intégrée à la pièce urbaine D vis-à-vis de laquelle un préavis est à venir, en association avec le SEP+S.

2. Discussion chapitre par chapitre

Seuls le chapitres ayant donné lieu à des remarques sont mentionnés.

Chapitre 4

Le postulant précise que l'association écoquartier a été fondée en janvier 2007 avant le préavis d'intention sur Métamorphose et l'écoquartier des Plaines-du-Loup et profite pour rappeler que la notion de conciergerie de quartier est abordée dans leur dernière publication.

Chapitre 5.4.3

Un commissaire salue le fait que la participation sera accompagnée avant la soumission de plan d'affectation.

Chapitre 9

Un commissaire se demande comment les mesures liées à la participation seront financées et comment les conclusions peuvent ne pas avoir d'impact financier.

M. PAYOT répond que les mesures sont déjà financées, d'une part, par le budget courant des services et, d'autre part, par le rapport-préavis N° 2016/66 approuvé par le Conseil communal.

Le vœu suivant d'un commissaire est **adopté 9 oui et 3 abstentions** :

La commission souhaite que la thématique du bien-vivre ensemble soit spécifiquement prise en compte dans la démarche participative.

3. Détermination de la commission

L'unique conclusion du rapport-préavis est **acceptée à l'unanimité**.

Lausanne, le 19.01.2021



Le rapporteur
Philipp Stauber